

Les programmes linguistiques de l'Unesco

Joseph Poth

Unesco

Pourquoi est-ce que l'Unesco, qui est forte aujourd'hui de 187 États Membres, a-t-elle jugé nécessaire de développer un programme linguistique au secteur de l'éducation? Chacun sait que l'Unesco est l'organisation des Nations Unies spécialisée dans le domaine de l'éducation, de la science et de la culture. Chacun sait aussi que l'enseignement des langues est fondamental pour tout projet éducatif, scientifique ou culturel. En effet, on ne peut pas concevoir un projet éducatif qui ne fasse pas appel à la langue, qu'elle soit orale ou qu'elle soit écrite, ou à d'autres langues ou à plusieurs langues. On ne peut pas concevoir un projet d'ordre scientifique qui ne fasse pas appel aux langues, ne fût-ce qu'aux langues de spécialités, dans les domaines très divers de la science. On ne peut pas concevoir non plus un projet culturel car chacun sait que la langue est un des éléments fondamentaux de la culture des nations, des peuples et des communautés. Il est donc tout à fait normal et nécessaire que l'Unesco s'intéresse à la question linguistique.

Il n'y a pas à proprement parler de politique linguistique qui soit propre à l'Unesco elle-même. Il ne faut pas croire que c'est l'Unesco elle-même, en tant qu'organisation, qui définit sa politique linguistique. La politique linguistique de l'Unesco est celle que définissent tous les États Membres qui la composent et qui se réunissent par le biais de leurs délégations tous les deux ans, au cours de la Conférence générale et qui donnent à l'Unesco les recommandations nécessaires à l'exécution des programmes. Ce qu'on appelle la politique linguistique de l'Unesco, c'est la politique voulue par les États Membres. L'Unesco a pour mandat de l'exécuter. À titre d'information, la dernière Conférence générale s'est tenue en octobre 1995. À la fin de 1997, se réunira à nouveau la Conférence générale pour déterminer les grandes lignes d'action pour 1998-1999.

Quel est le mandat que la conférence générale a donné à l'Unesco en matière de langues? Ce mandat tient en deux orientations principales que l'Unesco doit concrétiser dans ses États Membres, tout au moins dans ceux qui le souhaitent. Ces deux orientations sont les suivantes:

- premièrement *respecter, faire respecter et développer la diversité linguistique*. Ceci implique donc non seulement l'enseignement des langues étrangères, mais aussi la sauvegarde ou le développement des langues minoritaires ou minorisées;
- deuxième axe de travail, *promouvoir l'éducation plurilingue*, c'est-à-dire faire en sorte que dans les systèmes éducatifs formels des États Membres, il y ait un nombre aussi important que possible de langues qui soient enseignées, en dehors des langues maternelles ou des langues nationales.

Voilà donc notre mandat. Je pense que chacun ici reconnaîtra un des objectifs de l'Association d'espéranto à laquelle vous appartenez qui tente également de promouvoir le respect de cette diversité linguistique et la possibilité de l'éducation plurilingue. Il y a donc similitude d'objectifs à ce niveau-là.

Nous considérons que pendant trop de siècles on a enseigné les langues pour se combattre. Le voisin étudiait la langue du voisin pour mieux connaître le point faible du voisin. Je crois que cette considération est toujours vraie aujourd'hui, mais il n'est pas nécessaire d'étudier les langues pour se combattre: au contraire, on peut en faire un outil pour mieux se connaître. Et c'est là tout le sens de la coopération internationale pour laquelle milite l'Unesco.

Qu'est-ce que nous faisons aujourd'hui dans le programme linguistique, qu'est-ce que nous ferons demain, à condition, bien entendu, que la prochaine Conférence générale continue à souhaiter la poursuite de ces opérations ou nous en offre d'autres? En quoi sommes-nous

engagés? Le secteur de l'éducation – qui, je le précise aussi, est le secteur le plus important puisqu'il regroupe 75 p. 100 des crédits et des activités de l'Unesco, la culture et les sciences ayant le reliquat – poursuit actuellement sept grands projets. Je vais vous les décrire brièvement mais j'insisterai plus particulièrement sur notre projet LINGUAPAX qui est celui qui a explicitement les objectifs les plus proches de ceux que vous avez vous-même.

- Le projet LINGUA-UNI, que nous menons avec la fédération de Russie essentiellement. Vous voyez déjà le sens du mot: il s'agit de relier par l'enseignement des langues.

- Le projet d'enseignement des langues étrangères du programme Unesco-Tchernobyl. Chacun ici connaît la catastrophe de Tchernobyl et ses résultats lamentables. L'Unesco a un projet pour tenter d'apporter une réponse linguistique spécifique à cette situation. Le programme Unesco-Tchernobyl comporte 70 projets, et le projet d'enseignement des langues est le premier.

- Une série de guides de référence pour l'aménagement linguistique dans les pays africains. Vous savez que l'Unesco a un nombre réduit de priorités, et parmi ces priorités figure en bonne place l'Afrique. Dans le cadre du programme Priorité Afrique, nous avons un projet qui consiste à élaborer un guide de référence d'environ 800 pages, en quatre tomes, chacun correspondant à une notion: formation des maîtres, recherche linguistique, recherche de financement, etc.

Outre le projet LINGUAPAX, il nous reste trois projets très récents que le Directeur général de l'Unesco vient de confier à l'unité que je coordonne. Ils ont encore besoin d'être présentés au conseil exécutif de l'Unesco, qui se réunira en octobre prochain [1996], pour qu'il donne son aval et à la conférence générale de l'Unesco, qui se réunira en octobre 1997, pour qu'elle donne les moyens de financement nécessaires si elle le juge utile.

- Un projet d'atlas linguistique recouvrant l'ensemble du monde, toutes les langues du monde, et pour lequel nous avons cinq ans. Ce projet d'atlas linguistique ne sera pas uniquement descriptif; il sera explicatif et il donnera aux États qui souhaiteront en prendre connaissance des éléments de solution et une problématique pour essayer de sauver les langues qui seraient en danger ou en voie de perdition. Malgré les objectifs très ambitieux de cet atlas, il ne faut pas oublier que pour l'Unesco comme pour l'ensemble du système des Nations Unies et pour les autres organisations intergouvernementales, chaque État est souverain dans le domaine de sa politique linguistique. Ce que nous pouvons faire c'est proposer des critères de planification linguistique, proposer des démarches et des procédures d'aménagement linguistique qui concrétisent les politiques linguistiques, des schémas directeurs qui ont été validés sur le terrain, mais en aucun cas nous ne pouvons prendre des décisions en ce qui concerne cette politique linguistique propre à chaque État quel qu'il soit.

- L'élaboration d'une banque de données didactique, notamment pour les pays qui envisagent d'introduire dans leur système éducatif formel des langues minoritaires ou des langues minorisées. L'Unesco n'a pas pour mandat de développer sur le plan technique des démarches nouvelles pour l'enseignement des langues mais, dans la mesure où nous savons bien qu'une mauvaise méthodologie d'enseignement des langues peut avoir des effets pervers sur les apprenants, nous sommes obligés de nous intéresser aussi à la didactique et à la méthodologie. Tout le monde ici sait bien que lorsqu'un apprenant, qu'il soit adulte ou qu'il soit enfant, se trouve confronté à une langue étrangère dont il ne comprend pas le fonctionnement interne, qu'il n'arrive pas à percevoir parce que la méthode le rebute, que l'enseignement lui déplaît; peu à peu il risque de développer une sorte de sentiment de frustration qui se retourne contre la langue étrangère qu'il est censé étudier et assimiler et, peu à peu, cette frustration se retourne contre toute la culture que cette langue représente et finalement contre les locuteurs et on arrive ainsi à un objectif totalement contradictoire avec ce que nous souhaitons faire au départ.

- Enfin, dernier projet, nous devons également participer à l'élaboration d'une charte des droits linguistiques universels dont le travail a été entamé par le PEN Club International. Il s'agit donc pour l'Unesco, à la demande du PEN Club International, de s'occuper de cette charte universelle des droits linguistiques et, avec le concours de tous ceux et de toutes celles, et

notamment de tous les États Membres qui le souhaitent, de faire en sorte que cette charte puisse être présentée aux Nations Unies afin que les États puissent la signer.

Le projet LINGUA-UNI

Comme il est particulièrement implanté en ex-Union soviétique, son siège est à l'université des Langues de Moscou. Ce projet est très fortement décentralisé: la décision se prend à Moscou et à Paris. Il vise à mettre en place un réseau européen de coopération universitaire dans le domaine de l'enseignement des langues étrangères ainsi que dans celui des sciences et des études sociales. Le réseau LINGUA-UNI est actuellement fort d'environ 80 universités spécialisées dans le domaine de l'enseignement des langues. Le plus important de ses objectifs spécifiques est de promouvoir des programmes et des cours de langues étrangères qui ont pour but la tolérance, la non-violence et la capacité de réponse aux situations pré-confliktuelles ou post-confliktuelles.

Enseignement des langues étrangères dans le cadre du programme Unesco-Tchernobyl

On estime qu'environ 140 millions de personnes – que ce soit en Ukraine, au Bélarus ou en Russie – ont été touchées par cette catastrophe, soit dans leur santé physique, soit sous forme de problèmes psychologiques ou de santé morale. Les trois pays ont demandé à l'Unesco de monter avec eux un projet, de rechercher des fonds extra-budgétaires – qui ont été trouvés – et de monter avec eux une opération pour tenter de réduire les effets destructeurs de cette catastrophe, et pour tenter aussi d'en tirer des leçons si par malheur cette catastrophe ne devait pas être la seule. Soixante-dix projets ont donc été identifiés, le premier étant le projet d'enseignement des langues étrangères. Pourquoi? Les spécialistes de ces immenses pays qui sortaient à peine de la Guerre froide n'avaient pas encore, au moment où il leur a fallu agir pour répondre aux besoins de cette catastrophe, une connaissance suffisante des grandes langues internationales de communication dans lesquelles se font des recherches spécialisées sur la radioactivité, sur les effets médicaux de tel ou tel type d'irradiation, sur les méfaits psychologiques que peut engendrer un tel bouleversement, dans les habitudes familiales, les habitudes de village, etc. Ce sont donc ces pays qui ont demandé à l'Unesco de bien vouloir étudier ce projet d'enseignement des langues, de sorte que le plus rapidement possible, leurs spécialistes puissent se familiariser avec la nomenclature spécialisée qu'impliquent les traitements nouveaux dans le domaine des méfaits atomiques. Je sais, par exemple, que le Japon a offert au programme Unesco-Tchernobyl un merveilleux hôpital avec des appareils de pointe pour le traitement de certains cancers dus aux radiations. Les spécialistes ukrainiens, bélarusses et russes devaient naturellement étudier les modes d'emploi; et, bien entendu, la langue japonaise et la langue anglaise faisaient partie des langues de spécialité dans lesquelles il fallait les former. Actuellement, sept stages de spécialité ont été réalisés pour les spécialistes de ces différents pays. Ces stages concernent l'ensemble des aspects auxquels les praticiens doivent faire face.

Aménagement linguistique pour les pays plurilingues d'Afrique

Il faut savoir qu'il y a dix ans encore 37 pays africains sur 45 avaient introduit une ou plusieurs de leurs langues nationales dans les systèmes éducatifs formels – généralement au primaire – et dans le système de formation des maîtres. Aujourd'hui, alors que nous avons un plan qui s'appelle *Langues africaines – Horizon 2000*, plan selon lequel tous les pays devraient avoir introduit au moins une langue endogène dans leur système éducatif, il n'y a plus que 30 pays qui continuent à utiliser leurs langues maternelles ou leurs langues nationales, ce qui signifie qu'il y a une défection par rapport à l'enseignement des langues des communautés nationales au profit exclusif des grandes langues internationales de communication. L'Unesco a donc ce projet qui, bien entendu, défend, promeut et développe l'enseignement des grandes

langues internationales de communication, car c'est le souhait des pays et puis on voit mal un pays qui se couperait de la modernité en supprimant son accès vers la coopération internationale. Mais l'Unesco défend avec tout autant d'énergie et de moyens la cause des langues nationales, des langues minoritaires, dans la mesure où les États africains le lui demandent. Et le guide de l'aménagement linguistique – qui est un produit que nous souhaitons mettre à la disposition de tous les États qui le souhaitent et qui ne savent pas trop comment engager une réforme linguistique – vient d'une série de projets qui ont déjà été conduits sur le terrain par l'Unesco et il tire les leçons des succès et des échecs afin de pouvoir proposer des démarches générales que chaque pays pourra utiliser à sa guise.

Le projet LINGUAPAX

LINGUAPAX est un projet de l'Unesco visant à promouvoir l'enseignement des langues et des littératures en vue de renforcer la compréhension mutuelle et la coopération entre les peuples. Le projet LINGUAPAX part de l'idée que dans nos sociétés multiculturelles, le rôle des langues, qu'elles soient nationales, maternelles ou étrangères, devient de plus en plus déterminant dans le domaine socio-éducatif. Les liens entre les nations seront également toujours plus étroits et il s'agit dès lors, plus que jamais, d'œuvrer pour améliorer la compréhension et la coopération internationales.

L'idée du projet LINGUAPAX fut lancée à Kiev (Ukraine) lors d'une consultation internationale d'experts en 1987, année au cours de laquelle la conférence générale de l'Unesco a retenu une proposition pour la préparation d'un projet concernant l'enseignement des langues et littératures étrangères dans l'esprit d'une meilleure compréhension inter-communautaire.

Le projet LINGUAPAX réunit des chercheurs et enseignants de différents pays au sein du Comité international de coordination LINGUAPAX. Cette instance se réunit régulièrement pour définir les grandes lignes du projet, par rapport aux besoins du monde contemporain. LINGUAPAX, qui a démarré dans la région Europe en 1990-1991, couvrira d'autres régions du monde par la suite: Australie (1996), Afrique et Pacifique Nord (1996), etc.

Les objectifs concrets du projet LINGUAPAX

Dans un premier temps, LINGUAPAX se propose de donner priorité aux actions suivantes:

- élaborer, à titre expérimental, de nouveaux contenus de cours de langues étrangères susceptibles d'apporter aux élèves une connaissance approfondie des éléments importants de la vie quotidienne, de la culture, de la littérature, du folklore, des mœurs et des habitudes du pays de la langue étudiée;
- éliminer les stéréotypes et préjugés, reflétés dans certains matériels didactiques;
- trouver des méthodes efficaces pour l'enseignement des langues étrangères et des langues maternelles dans l'esprit d'un renforcement de la coopération pacifique entre les pays et les nations;
- élaborer des méthodologies spécifiques pour l'apprentissage des langues étrangères à un âge précoce, l'apprentissage en dehors du système scolaire, l'apprentissage dans des buts professionnels;
- considérer ces mêmes facteurs dans l'enseignement des littératures étrangères et nationales;
- faciliter des échanges de professeurs et d'élèves dans un esprit de communication interculturelle;
- faciliter l'intégration éventuelle des langues minoritaires dans les plans d'aménagement linguistiques.

Séminaire LINGUAPAX de Dubrovnik (Croatie), du 20 au 26 juin 1994

Après les réunions de Kiev (Ukraine), Sitges (Espagne), Saarbrücken (Allemagne) et Barcelone (Espagne), respectivement en 1987, 1988, 1990 et février 1994, le séminaire de Dubrovnik prolongeant, exploitant et transférant les enseignements et les acquis de LINGUAPAX IV (Barcelone), a proposé de nouvelles orientations et des axes de réflexion plus conformes aux besoins et aux attentes du monde d'aujourd'hui. Outre les questions concernant la gestion et l'organisation interne du projet, les participants à la réunion de Barcelone et à celle de Dubrovnik ont approfondi les orientations actuelles et futures de LINGUAPAX.

Sur le plan éthique et philosophique

- ancrage de LINGUAPAX dans la culture de Paix, dans l'effort de l'Unesco pour promouvoir l'esprit de tolérance, défendre la cause des droits de l'homme, développer l'éducation pour la démocratie;
- intervention privilégiée dans les contextes pré-confliktuels et post-confliktuels;
- prise en compte de la défense des langues minoritaires ou minorisées en relation avec la promotion des langues étrangères.

Sur le plan de la méthodologie et de l'application

- utilisation des acquis de la psycho-linguistique pour éviter qu'un enseignement de mauvaise qualité ne débouche sur des phénomènes de rejet envers la langue étrangère elle-même, puis envers la culture qu'elle représente, ce qui serait contraire à l'esprit de LINGUAPAX;
- prise en compte des données de la didactique des langues, qui postule deux méthodologies spécifiques selon qu'il s'agit de l'apprentissage d'une langue étrangère ou du perfectionnement d'une langue maternelle;
- recherche de convergences et d'une coordination aux niveaux didactique et pédagogique dans l'enseignement d'une langue maternelle et d'une langue étrangère.

Le dernier colloque LINGUAPAX s'est tenu à Melbourne en juillet 1995, et la prochaine réunion aura lieu en principe en 1996, en Afrique, à Ouagadougou (Burkina-Faso).

Dans son ouvrage intitulé *Zum Ewigen Frieden* (De la paix éternelle), Emmanuel Kant déclarait que les peuples et nations doivent leur séparation à la diversité des religions et à la diversité des langues. Si ces diversités occasionnent haines et guerres, poursuit le philosophe, elles peuvent aussi mener à la paix. La priorité du projet LINGUAPAX est d'apporter une contribution d'ordre linguistique *spécifique* à l'élimination des conflits et de rechercher les voies et moyens concrets et réalistes grâce auxquels l'enseignement des langues peut participer réellement à la promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'homme.

Projet LINGUAPAX

Section d'éducation humaniste, culturelle
et internationale (ED/ECS/HCI)
Secteur de l'éducation
Unesco
7, place de Fontenoy
75007 Paris (France)
Téléc.: (33) 1 40.65.94.05

Comité LINGUAPAX

Comité international de coordination
LINGUAPAX
Centre Unesco de Catalogne
Mallorca 285
09037 Barcelone (Espagne)
Téléc.: 93.457.58.51